



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 3314

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'intérêt et l'importance du rapport de la Cour des comptes qui lui a été remis le 1er juillet 1997 par le premier président de la Cour, rapport consacré à « la valorisation de la recherche dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique ». Soulignant, à juste titre, cette « priorité nationale », le rapport réclame « un redémarrage de la politique de valorisation de la recherche » et remet en cause le système de rémunération des chercheurs, indiquant que l'« on peut s'interroger sur la pertinence d'un système qui assure à l'inventeur une rémunération proportionnelle, sans limitation de montant ». Ce rapport plaide « pour un rééquilibrage de la répartition du financement de la recherche entre le financement public et celui assuré par les entreprises », en concluant avec optimisme que « tout plaide donc pour un redémarrage efficace de la politique de valorisation de la recherche ». Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ce rapport.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport public particulier de la Cour des comptes sur la valorisation de la recherche dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique. Le Gouvernement considère en effet comme une priorité de son action une politique ambitieuse de transfert de technologie et de développement de l'innovation. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie étudie attentivement les suites qu'il lui est possible de donner aux recommandations du rapport de la Cour des comptes. Il attend à cet égard les premières conclusions d'une mission sur les orientations et les modalités de la politique de la technologie et de l'innovation que lui même et ses collègues chargés de l'économie, des finances et de l'industrie ont confiée à un ancien président de l'Agence nationale de valorisation de la recherche. Cette mission concerne en effet certains domaines qui ont été analysés dans le rapport de la Cour des comptes, comme la mobilité des chercheurs dans les entreprises, la création de jeunes entreprises de technologie autour des grands centres de recherche et des universités, le financement public des projets de recherche appliquée et des projets de partenariat recherche publique-recherche privée, ainsi que l'optimisation des moyens et la mise en réseau des centres de compétences dans le domaine de la recherche technologique et du soutien à la diffusion dans l'industrie.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3314

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3038

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3961